

ANALYSE

Le prêt à remboursement contingent au revenu : une nouvelle piste pour l'autonomie financière des étudiants ?

Le prêt à remboursement contingent au revenu (PARC) est un système de prêt dont les modalités de remboursement prévoient des annuités croissantes avec le revenu de l'emprunteur, exigibles uniquement dans les périodes où ce revenu dépasse un certain seuil. De nombreux pays ont mis en œuvre des PARC pour le financement des études supérieures, afin de lever la contrainte de crédit des étudiants qui peut conduire à un sous-investissement en capital humain.

On sait les difficultés qu'ont les jeunes, notamment les étudiants, à emprunter auprès des banques. Pour y remédier, les pouvoirs publics ont élaboré divers instruments, **en particulier les prêts aidés**, sous la forme d'une garantie publique dans la plupart des cas et, **plus rarement, les dotations en capital pour les jeunes**. Le PARC est une forme de prêt aidé mais il se distingue par des modalités particulières de remboursement qui assurent l'emprunteur contre le risque de défaut et permettent un lissage de la consommation dans le temps. **Suggéré pour la première fois par Milton Friedman en 1955**, le PARC a été mis en place à l'université de Yale à partir de 1970. Il a commencé à être développé **sur une base nationale en Suède** au début des années 1980.

Un système de PARC peut, dans le cadre du financement des études supérieures, servir des finalités variées. Il peut être un moyen :

- d'**assurer aux jeunes une autonomie financière**, comme le montre le **cas suédois** et plus généralement des **pays scandinaves** ;
- de **faire davantage contribuer les bénéficiaires de l'enseignement supérieur au financement de ce dernier**, comme le montre le cas des **pays du Commonwealth**.

Les imperfections du marché de crédit impliquent un sous-investissement en capital humain de la part des jeunes

Il existe en France une forte corrélation statistique entre le niveau de vie et d'études des parents et celui des enfants. Cette inégalité peut se dessiner dès le plus jeune âge et se manifeste tout au long de la scolarité. Elle prend une acuité particulière lors des études supérieures et au moment de l'entrée dans la vie active. En ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, rappelons que 49 % des bacheliers inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles ont des parents cadres, enseignants ou exerçant une profession libérale, tandis que 10 % sont des enfants d'employés.

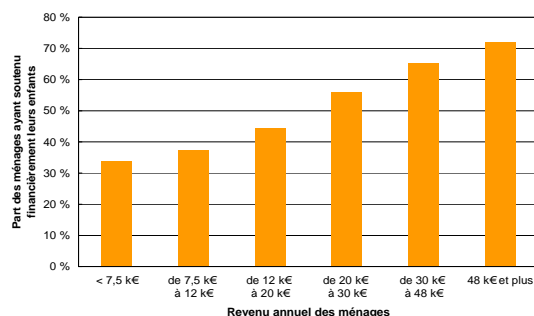
Au cours des études supérieures, le travail étudiant peut contribuer à renforcer cet écart. La littérature économique montre¹ qu'**au-delà d'un certain seuil**, l'arbitrage entre temps scolaire et temps dévolu à une activité professionnelle est déterminant pour la réussite des études. Une analyse réalisée à partir des données de l'enquête Génération 1998 du CEREQ confirme que le travail étudiant peut perturber les études

¹ C. Béduwé et J.-F. Giret, « Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ? », *Économie et Statistique*, n° 378-379, 2004.

sous certaines conditions, en particulier s'il s'agit d'un « emploi régulier lourd, loin de la formation suivie ». Or la probabilité d'exercer un tel emploi est plus élevée pour les enfants d'ouvriers que pour les enfants de cadres ou d'indépendants².

Le niveau d'éducation atteint est donc fortement conditionné par la capacité des parents à financer les études de leurs enfants. Mais cette capacité dépend principalement de leur niveau de revenu, comme le montre le graphique ci-contre. En outre, 53 % des ménages de cadres et professions intellectuelles supérieures versent régulièrement une somme d'argent à leurs enfants, contre seulement 29 % des ménages d'ouvriers.

Proportion de ménages ayant apporté une aide financière à leurs enfants selon les revenus du ménage



Source : INSEE, Enquête Patrimoine 2004

Pourtant, lorsque les parents ne peuvent pas financer les études de leurs enfants, il est rentable que l'individu ou la collectivité empruntent pendant les études et remboursent la dette avec le surcroît de rémunération procuré par la formation supérieure (cf. encadré ci-dessous). Mais le marché du crédit ne permet pas en général de faire ce choix. Les banques commerciales sont réticentes à prêter aux étudiants sauf lorsque le risque est très faible, ce qui est le cas pour les étudiants de filières prestigieuses (grandes écoles, médecine, etc.). Pour les autres, le marché du crédit fait face à un problème classique d'asymétrie d'information conduisant à des effets d'anti-sélection, liés à la difficulté d'évaluer le risque individuel au moment du prêt, et d'aléa moral, liés à la difficulté d'évaluer *ex-ante* les efforts entrepris *ex-post* pour rembourser le prêt³.

Rendements privés et publics du capital humain

L'éducation permet à un individu d'accroître son capital humain. Le surcroît de productivité du travail qui en résulte se traduit par une augmentation de ses revenus. **L'éducation constitue donc un investissement dont il est possible de mesurer le rendement, généralement décomposé en rendement privé et rendement social. Les rendements sociaux correspondent aux gains que la société retire des externalités liées à l'élévation du niveau de formation de ses membres** (augmentation de la connaissance comme facteur de croissance à long terme, santé, maîtrise de la fertilité, respect de l'environnement, etc.), de l'utilité sociale des transferts sociaux financés par le surcroît d'impôt et de sa capacité à contrecarrer certaines imperfections de marché⁴. **Les rendements privés concernent la satisfaction propre à l'individu** (moindre risque de chômage, salaire net plus élevé, voire augmentation de l'utilité retirée de certaines pratiques culturelles). Il est généralement admis que **les rendements privés de l'éducation, pris comme le surcroît d'avantages retirés rapportés aux surcoûts, restent importants jusqu'au supérieur et sont de l'ordre de 12 % en France⁵.**

En théorie, en présence d'une telle imperfection de marché, il est optimal pour la banque de demander un collatéral pour lever la contrainte de crédit. Mais puisque le capital humain est heureusement intangible et incessible, il ne peut pas servir de garantie, d'où l'obligation pour l'emprunteur de fournir une garantie extérieure sous la forme d'une caution, d'un gage ou d'une hypothèque. En somme, la contrainte de crédit relève d'un problème d'incohérence temporelle, qui tient à l'impossibilité en début de cycle de vie de s'engager de façon crédible à rembourser. Il ne s'agit pas d'une contrainte de solvabilité qui découlerait de faibles rendements de l'investissement.

Aussi l'investissement en capital humain représente-t-il un cas typique de défaillance de marché. Les jeunes disposant de peu de ressources ou de soutien familial sont donc fortement pénalisés par la

² E. Coudin et C. Tavan, « Deux étudiants sur dix ont un emploi, le premier en lien avec les études et l'autre pas », *Insee Première*, n° 1204, juillet 2008.

³ Si les banques ne peuvent pas distinguer les bons emprunteurs des mauvais, c'est-à-dire ceux qui ont réellement les capacités de faire de bonnes études de ceux qui veulent simplement consommer rapidement leur crédit, alors elles vont pratiquer un taux d'intérêt reflétant le risque moyen de la population étudiante. Or, les emprunteurs les moins risqués trouveront ce taux trop élevé et préféreront ne pas emprunter. Cette situation conduirait la banque à ne prêter qu'aux plus risqués et il est ainsi rationnel pour la banque de ne prêter à personne et donc de rationner le crédit.

⁴ Les imperfections du marché du travail peuvent par exemple être atténuées, si le diplôme joue un rôle de signal auprès des employeurs.

⁵ D. Maguain, « Les rendements de l'éducation en comparaison internationale », *Économie et Prévision*, n° 180-181, 2007/4.

contrainte de crédit, car ils ne peuvent effectuer l'investissement éducatif qui maximise leurs revenus futurs.

L'intervention de l'État pour le financement de l'éducation supérieure serait donc doublement justifiée d'un point de vue économique :

- l'imperfection du marché du crédit interdit aux jeunes d'effectuer un investissement optimal en éducation, en raison de l'absence de marché privé d'assurance pour les prêts étudiants, ce qui peut nécessiter un système de garantie publique ;
- comme dans le cas de tout bien public ou d'externalité positive, le seul jeu du marché conduit à un sous-investissement collectif au regard de l'optimum social, légitimant alors une subvention.

Trois instruments pour pallier la contrainte de liquidité en début de cycle de vie : les prêts aidés, les dotations en capital et les PARC

Les prêts aidés

Ils recouvrent en pratique une très large variété de dispositifs. On peut distinguer deux types d'aides – les garanties publiques et les taux d'intérêt subventionnés – souvent combinés dans les dispositifs.

Les États-Unis ont mis en place une garantie publique sur les emprunts octroyés par des banques commerciales⁶. En dépit du recours à un marché concurrentiel, la gestion des emprunts étudiants par les banques privées n'est pas la plus efficiente. En effet, la délégation de cette gestion par l'État aux banques peut poser un problème d'aléa moral. Quand l'État assure totalement les banques contre le risque de défaut, elles n'ont pas d'incitation à sélectionner les bons emprunteurs ni à fournir les efforts nécessaires pour recouvrer leurs créances en cas de difficultés, en aménageant par exemple les conditions de remboursement. Ainsi, la délégation de la gestion des emprunts étudiants aux banques commerciales peut s'avérer plus coûteuse pour l'État. **C'est pour cette raison que l'administration Clinton a créé, en 1993, un fonds public gérant directement les emprunts étudiants**, fonds censé remplacer *in fine* le système de garantie de l'État.

L'autre dimension des prêts aidés consiste en une subvention sur les taux d'intérêt. Elle peut se traduire par une prise en charge totale ou partielle des intérêts, limitée ou non à la période pendant laquelle les jeunes font leurs études. Le tableau ci-dessous montre que l'importance des subventions de taux d'intérêt varie d'un pays à l'autre.

	Subvention <i>durant</i> les études	Taux d'intérêt nominal	Subvention <i>après</i> les études	Taux d'intérêt nominal
Australie	Subvention intégrale du taux d'intérêt réel	taux d'inflation	Subvention intégrale du taux d'intérêt réel	taux d'inflation
Canada	Subvention intégrale du taux d'intérêt nominal	0,0 %	Pas de subvention : les étudiants paient le taux d'intérêt de marché	6,0 %
Pays-Bas	Pas de subvention : les étudiants paient le coût d'emprunt de l'État	3,1 %	Pas de subvention : les étudiants paient le coût d'emprunt de l'État	3,1 %
Nouvelle-Zélande	Subvention intégrale du taux d'intérêt réel	taux d'inflation	Pas de subvention : les étudiants paient le taux d'intérêt de marché	7,0 %
Suède	Subvention de 30 % du coût d'emprunt de l'État	3,1 %	Subvention de 30 % du coût d'emprunt de l'État	3,1 %
Royaume-Uni	Subvention intégrale du taux d'intérêt réel	taux d'inflation	Subvention intégrale du taux d'intérêt réel	taux d'inflation
États-Unis	Subvention intégrale du taux d'intérêt nominal	0,0 %	Pas de subvention : les étudiants paient le coût d'emprunt de l'État	3,4 %
Allemagne	Subvention intégrale du taux d'intérêt nominal	0,0 %	Subvention intégrale du taux d'intérêt nominal	0,0 %

Source : Usher (2005)⁷

Le plus souvent, les taux d'intérêt sont subventionnés durant les études, tandis qu'ils le sont rarement après les études (sauf en Australie et au Royaume-Uni). Toutefois, dans la plupart des pays, les dispositifs prévoient une subvention conditionnelle des taux d'intérêt après les études, sous la forme d'une suspension temporaire du paiement des intérêts par le diplômé si celui-ci rencontre des difficultés à rembourser.

Une dernière forme de subvention tient à l'annulation d'une partie de la dette, soit au sortir des études sous certaines conditions (par exemple si l'étudiant obtient son diplôme dans les délais prévus), soit si la durée de remboursement dépasse un délai prédéterminé (au bout de 15 ans au Danemark).

⁶ Un tel dispositif existe en France, notamment depuis la rentrée 2008, prévoyant la mise à disposition d'une garantie de l'État, par l'intermédiaire d'Oséo, sur les emprunts étudiants octroyés par les banques commerciales (Groupe Banque Populaire et CETELEM en particulier). Toutefois, l'engagement de l'État ne porte que sur 70 % de l'encours du prêt, dont le montant est plafonné à 15 000 euros.

⁷ A. Usher, *Global Debt Pattern: An International Comparison of Student Loan Burdens and Repayment Conditions*, Educational Policy Institute, 2005.

Les dotations en capital

Certains pays, comme le Royaume-Uni, le Canada, la Corée du Sud et Singapour, ont créé un système de dotation pourvoyant chaque enfant d'un capital disponible à sa majorité, sorte de viatique lui permettant de financer notamment ses études supérieures. En général, ce capital est constitué par un abondement public complété par l'épargne des ménages, encouragée par des incitations fiscales. Cette épargne commence à la naissance de l'enfant et se poursuit jusqu'à sa majorité. Dans la plupart des cas, ce dispositif vise à promouvoir l'égalité des chances, par un soutien public plus élevé à destination des ménages les plus défavorisés⁸.

Un tel système incite les parents à transférer plus tôt vers leur enfant un capital qu'ils auraient versé après sa majorité. Il améliore de la sorte l'autonomie des jeunes vis-à-vis de leurs parents dès 18 ans. De plus, le jeune peut offrir son capital en collatéral à un prêt, et ainsi lever la contrainte de crédit. Ce capital intervient alors comme un moyen de se signaler : seuls les jeunes ayant de bonnes anticipations sur le rendement de leurs études accepteront de mettre cette somme en jeu, les autres préférant l'utiliser autrement.

Néanmoins, en pratique, ce dispositif pose des problèmes de redistribution car la capacité des ménages à épargner varie en fonction des revenus. Ainsi, un calibrage inadéquat du dispositif peut *de facto* renforcer la transmission intergénérationnelle des inégalités, en raison du caractère cumulatif de l'épargne tout au long de la vie de l'enfant. Par exemple, les chiffres du *Child Trust Fund* au Royaume-Uni montrent que 19 % des comptes d'épargne d'enfants issus de familles à bas revenus ont été alimentés par des contributions mensuelles régulières, contre 33 % pour les comptes d'enfants issus de familles à hauts revenus. Si l'abondement public ne compense pas ces différences de capacités d'épargne, les jeunes peuvent se retrouver dans des situations inégales à l'entrée dans la vie adulte. Par ailleurs, il existe **un risque d'effet de seuil, où les ménages de classes moyennes seraient lésés** car ne bénéficiant pas du soutien de l'État à destination des ménages les plus modestes. Enfin, les effets d'aubaine sont probablement importants, les plus riches bénéficiant d'une défiscalisation sur des sommes qu'ils auraient de toute façon épargnées.

Le PARC comme instrument optimal pour lever la contrainte de crédit

Le principe du PARC repose sur une forme particulière d'assurance. Toutefois, contrairement au prêt classique, cette assurance ne consiste pas en la mise à disposition d'un collatéral (impliquant l'engagement d'un tiers ou de l'État suivant le cas), **mais en des modalités particulières de remboursement qui assurent l'emprunteur contre le risque de défaut** : les versements n'ont lieu que dans les « bonnes périodes » de la vie active de l'étudiant diplômé, lorsque ses revenus dépassent un certain seuil, et sont croissants avec le revenu.

Alain Trannoy⁹ souligne les avantages du prêt à remboursement contingent. D'une part, **le risque de faillite¹⁰ est écarté**. D'autre part, **le remboursement conditionnel permet aux débiteurs de lisser leur consommation dans le temps**, sachant qu'ils sont assurés contre l'impact sur leur niveau de vie d'une baisse importante de leur revenu (par exemple consécutive à une perte d'emploi). Cette forme d'assurance engendre une amélioration du bien-être de l'emprunteur si l'on considère que ce dernier a une certaine aversion au risque.

Les emprunts à remboursement contingent revêtent au moins deux formes différentes, selon que les pertes liées au non-remboursement sont supportées par l'ensemble des contribuables dans la formule dite du « partage des risques » (*risk sharing*) ou par les seules personnes qui ont emprunté dans la formule dite de la « mutualisation des risques » (*risk pooling*). La seconde formule est difficilement défendable car les pertes liées au non-remboursement sont supportées par ceux qui ont éprouvé des difficultés à financer leurs études (puisqu'ils ont eu recours à ce type de prêt) et qui réussissent sur le marché du travail.

Le PARC a l'avantage de limiter très fortement les problèmes d'aléa moral. Il incite l'individu à accroître son capital humain, puisque que le surcroît de revenus qu'il peut en tirer, même nets des remboursements, est important. Le risque principal d'abus tient à la possibilité pour les individus en mesure de rembourser de sous-déclarer leurs revenus pour se soustraire à l'obligation de remboursement. Or, la qualité du contrôle des revenus en France, en particulier des salaires et traitements déclarés à l'administration fiscale, permet d'éviter cet écueil. Néanmoins, les effets d'aubaine peuvent être importants si les taux sont bonifiés, ce qui peut aussi affecter substantiellement le niveau de la dette publique. Le recours à **un taux proche de celui pratiqué par le marché, voire légèrement supérieur**, permet de limiter la contribution de l'État et de mieux cibler la mesure sur les étudiants qui subissent une contrainte de crédit.

⁸ « Les dotations en capital pour les jeunes », Rapports et documents n° 9, *Centre d'analyse stratégique*, 2007. Cf. également sur ce point L. Ferry, « Face à la crise. Matériaux pour une politique de civilisation », Rapport au Premier ministre, Odile Jacob, 2009.

⁹ A. Trannoy, « Financement des universités, financement des études », *Revue d'économie politique*, 116 (6), nov.-déc. 2006.

¹⁰ Soit, en France, celui d'être recensé au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers de la Banque de France.

Finalités des systèmes de PARC dans le monde

Bien que leur mise à disposition ait accompagné une hausse des frais d'inscription dans certains pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni), les PARC existent aussi dans des pays où l'enseignement est gratuit. Il n'y a pas de lien systématique entre PARC et hausse des frais de scolarité.

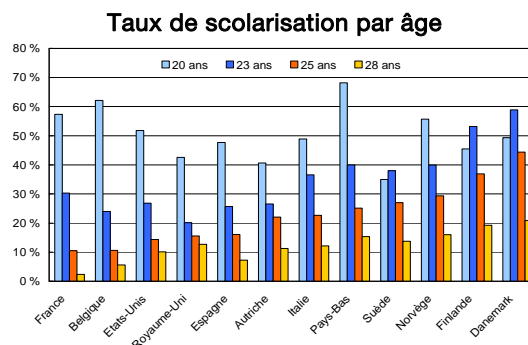
Favoriser l'autonomie des jeunes grâce à une allocation universelle en partie remboursable : le cas scandinave

Certain pays ont mis en place des PARC dans le seul but de favoriser l'autonomie des étudiants, la Suède faisant ici figure de pionnier, puisque son système date de 1986. Les frais d'inscription y sont gratuits et l'aide financière publique aux étudiants a pour seule vocation de couvrir les besoins de la vie courante. Tout étudiant suédois a droit à un maximum de 240 coupons hebdomadaires d'aides financières, qu'il peut utiliser jusqu'à l'âge de 54 ans¹¹. Ces coupons comprennent une part d'allocation universelle et une part remboursable selon les modalités d'un PARC. Bien que leurs modalités fassent régulièrement l'objet d'ajustements, les remboursements représentent en général un pourcentage fixe des revenus du diplômé inséré sur le marché du travail (5 % depuis 2001).

L'allocation dépend uniquement des revenus de l'étudiant, et non des ressources parentales. Elle lui assure un revenu minimal, qu'il peut compléter par une rémunération annexe tirée d'un travail. Le montant de l'aide hebdomadaire, environ 200 euros dont 65,5 % sous forme de prêt, diminue progressivement lorsque les revenus du travail de l'étudiant dépassent un plafond. Ce plafond semestriel de revenus a été substantiellement augmenté lors de la réforme de 2001 visant à encourager les étudiants à travailler davantage pour financer leurs études¹². Allocation, prêt et revenu du travail peuvent être des sources de revenu complémentaires et non mutuellement exclusives.

Ce type de soutien public, sous la forme d'une allocation universelle en partie remboursable, n'est pas spécifique à la Suède et se retrouve dans d'autres pays scandinaves. Ainsi, au Danemark, les étudiants disposent de 70 coupons mensuels permettant de financer leur formation, d'un montant de 324 euros par mois s'ils vivent chez leurs parents ou de 630 euros par mois s'ils vivent seuls, cumulables avec un prêt de 324 euros par mois (remboursable en 15 ans au plus après les études). Même si les modalités de remboursement des prêts étudiants ne sont pas celles d'un PARC au sens strict, elles prévoient des aménagements en cas de difficultés rencontrées par le diplômé (essentiellement suspension du prêt et du paiement des intérêts).

La période des études supérieures des jeunes scandinaves se caractérise par une forte mobilité entre formation et expériences professionnelles. Le retour en formation initiale après 20 ans y est une pratique courante. En effet, le graphique ci-contre montre que les pays scandinaves se distinguent par des taux de scolarisation moyens à l'âge de 20 ans et élevés à l'âge de 25 ans, en contraste avec la France qui affiche un taux de scolarisation à 20 ans parmi les plus élevés, alors qu'il est faible pour les jeunes de 25 ans.



Source : OCDE, Perspectives Emploi 2008, calculs CAS

Augmenter les contributions des étudiants au financement de l'enseignement supérieur : le cas des pays du Commonwealth

Dans les pays du Commonwealth, notamment l'Australie depuis 1989, la mise en place des PARC a accompagné une augmentation substantielle des frais de scolarité. Le succès de la réforme australienne a inspiré ensuite des politiques similaires au Royaume-Uni (1990) et en Nouvelle-Zélande (1992).

L'augmentation des contributions privées des étudiants est un sujet polémique partout dans le monde, et plus encore en France. Il faut toutefois souligner que l'augmentation des frais de scolarité ne s'oppose pas à des objectifs de justice sociale et peut servir ces derniers sous certaines conditions¹³:

¹¹ À partir de 44 ans, le nombre de semaines utilisables diminue progressivement.

¹² Il est passé de 3 041 euros à 5 269 euros par semestre.

¹³ La principale étant que cette augmentation soit accompagnée d'un moyen adéquat de financement pour les étudiants permettant de lever la contrainte de crédit. Consulter à ce titre *La note de veille* n°142 du Centre d'analyse stratégique : « L'investissement dans l'enseignement supérieur en France doit-il augmenter ? » (juin 2009).

l'importance des rendements privés de l'enseignement supérieur implique que ce sont principalement ceux qui en bénéficient qui devraient le financer. En outre, le paiement de chaque année d'étude est conçu comme un moyen de **responsabiliser les étudiants** en les dissuadant de s'inscrire dans des filières offrant de très faibles perspectives sur le marché du travail. Cela permet en outre de limiter les redoublements¹⁴.

C'est pour répondre à l'inquiétude légitime autour de la contrainte de crédit des étudiants (en particulier des plus défavorisés) **que l'Australie a accompagné l'augmentation des frais de scolarité de la création du PARC : le système australien fonctionne dans les faits comme un système de frais d'inscription à paiement différé**, celui-ci s'effectuant une fois que le diplômé dégage suffisamment de revenus sur le marché du travail. **Les critiques furent vives à l'époque**, car la simple idée d'entrer dans la vie active avec une dette aurait pu dissuader les jeunes de poursuivre leurs études. **Ces critiques s'avèrent a posteriori peu fondées** : une enquête conduite par le Conseil australien pour la recherche en éducation a montré que l'augmentation des frais d'inscription, couplée à la création du PARC, n'a pas empêché la poursuite d'une hausse très rapide du public universitaire. Qui plus est, cette hausse a été à peu près aussi forte dans les catégories sociales les plus modestes (+ 31 %) que dans les couches sociales les plus aisées¹⁵ (+ 32 %). **L'Australie est donc souvent citée en exemple, puisque le partage des coûts de l'enseignement supérieur entre les acteurs publics et les ménages (les diplômés) a dégagé des ressources supplémentaires sans nuire à l'égalité des chances** : en 2005, les coûts de l'enseignement supérieur étaient couverts par les contributions des étudiants à hauteur de 25 %.

Plusieurs réformes du dispositif entreprises à la fin des années 1990 ont également permis d'identifier de « fausses bonnes idées », comme la modulation des frais d'inscription en fonction de la valeur marchande des formations, indépendamment des coûts de formation pour les universités. Si elle incite les universités à orienter les étudiants vers les secteurs les plus rémunérateurs, cette modulation risque néanmoins de détourner les élèves des métiers les plus demandés, ce qui va à l'encontre du but recherché.

* * *

Le soutien de l'État à travers la mise à disposition de PARC favorise l'autonomie des jeunes, en supprimant la contrainte de liquidité en début de cycle de vie. En effet, l'alternative ainsi proposée aux solidarités familiales permet au jeune de prendre en charge à titre individuel la décision de s'engager dans les études supérieures, indépendamment de la situation financière de ses parents. **La mise en œuvre pratique d'un dispositif PARC requiert toutefois une analyse technique approfondie**, en raison de la sensibilité du coût du dispositif au calibrage précis des paramètres (taux d'intérêt, seuil de revenu à partir duquel les paiements sont exigibles, conditions d'annulation de la dette). **La microsimulation apparaît alors comme un moyen d'établir un chiffrage utile pour l'action publique**¹⁶.

> *Mahdi Ben-Jelloul, Maxime Liégey et Clément Schaff*
Département des Affaires économiques et financières

Directeur de la publication :
René Sève, directeur général

Rédactrice en chef de la Note de veille :
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,
Prospective, International

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr



¹⁴ P. Garibaldi, F. Giavazzi, A. Ichino et E. Rettore, « College cost and time to complete a degree: Evidence from tuition discontinuities », NBER, *Working Paper 12863*, janvier 2007.

¹⁵ E. Maurin, *La nouvelle question scolaire*, Seuil, 2007.

¹⁶ Consulter à ce sujet *La note de veille* n° 144 du Centre d'analyse stratégique: « Prêt à remboursement contingent au revenu (Annexe) : simulations dans le cas français », (juin 2009).